

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025  
DELIBERATION N°2025-15

Le 8 avril 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (17)** : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9)** : M. BERTHUOT à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme CAZALET à Mme MARCHAND, Mme SANTANACH à M. MEYRUEIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à Mme ETEVE, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

**ABSENT (1)** : M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARNIER.

**BUDGET ANNEXE « CAVEAUX » : COMPTE DE GESTION 2024**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2024, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré auprès que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite concordance des écritures de l'ordonnateur et du Comptable public,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE**

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Pour extrait conforme



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 10/04/25

L'affichage du : 14/04/25

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)

Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2515DEL
Objet :	Budget annexe caveaux compte de gestion 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20250410-2515DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20250410-2515DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	985 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2515DEL.pdf Nom métier :	application/pdf	277.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Gestion des caveaux budget annexe.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20250410-2515DEL-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	3.9 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 10h39min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 10h39min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 10h39min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 10h39min55s	Reçu par le MI le 2025-04-10